



**ALCOOLIKES ANONYMES**

**Pôle communication  
Comité national permanences & internet (CNPI)**

**UNION ALCOOLIKES ANONYMES**

29, rue de Campo Formio  
75013 PARIS

01 48 06 43 68  
bsg@aafrance.fr

**Le rôle du correspondant  
du comité permanences et internet**

Décembre 2016

*Le paragraphe « les correspondants régionaux des comités nationaux de service et leurs adjoints » du complément au manuel du service (CMS) définit les rôles et actions. La particularité du correspondant du comité permanences et internet nécessite des précisions. C'est l'objectif de ce document.*

Le service du correspondant consiste à aider, à mettre en place et à organiser les prises de permanences, de jour et de nuit, par les groupes de sa région, et de rendre compte périodiquement des actions menées. Le correspondant est également le point d'entrée des demandes de contact de 12<sup>ème</sup> étape de sa région. Il est également le lien entre la région et le comité au niveau du site internet Alcooliques anonymes [www.alcooliques-anonymes.fr](http://www.alcooliques-anonymes.fr).

#### **Contact de 12<sup>ème</sup> étape :**

Le correspondant reçoit les demandes de 12<sup>ème</sup> étape de la part des permanents de sa région et des correspondants des autres régions. Il est responsable de transmettre ces contacts de 12<sup>ème</sup> étape :

- ⇒ Dans sa région : vers le groupe le plus proche, notamment en s'appuyant sur la structure de service en place (RSG). Pour cela il organise un réseau de 12<sup>ème</sup> étape en accord avec les groupes de sa région.
- ⇒ En dehors de sa région, au correspond de la région concernée.

#### **Permanence de nuit (21H – 9H) :**

- ✓ Le correspondant constitue une liste de sept numéros (un par soir de la semaine, du lundi au dimanche) d'amis volontaires pour tenir la permanence de nuit.
- ✓ C'est à lui que les groupes souhaitant assurer une permanence de nuit, donnent les coordonnées où transférer la permanence de nuit. Celle-ci sera tenue par un ou plusieurs serveurs.
- ✓ C'est lui qui active le transfert d'appel à distance, tous les jours de la semaine où sa région est en charge de la permanence de nuit.
- ✓ C'est à lui que seront communiqués les documents nécessaires à la tenue de la permanence de nuit. Charge à lui de les faire parvenir ensuite aux permanents (chemise de nuit, feuille de suivi de permanence, listes de réunion ...)
- ✓ Après avoir exploré toutes les possibilités pour compléter la semaine de permanence et s'il manque des nuits, il contacte le comité national pour faire un appel à la solidarité des autres régions.
- ✓ Lors des demandes de solidarité provenant du comité national, le correspondant s'organise pour relayer ces demandes auprès des groupes de sa région.

**Permanence de jour (9H – 21H) :**

Le correspondant sensibilise les groupes ou les intergroupes de sa région, sur l'importance du numéro national, et le rôle que chacun pourrait jouer sur tout le territoire, notamment en organisant des ateliers.

Le correspondant sensibilise les groupes ou les intergroupes sur le cahier des charges de la permanence.

Il est la courroie de transmission du comité permanences et internet pour la communication des documents à jour nécessaires à la tenue des permanences. Charge à lui de les faire parvenir ensuite aux groupes ou intergroupes.

Cf. : Résolution permanences n°1 et souhait permanences n°1 de la conférence 2015  
Souhait permanences n°1 de la conférence 2014.

**Internet :**

Le correspondant recueille les remarques et suggestions des serviteurs et des groupes de sa région concernant le site national pour en faire part au comité. Il invite les groupes de sa région à communiquer au BSG les modifications d'informations les concernant, afin que les supports nationaux soient à jour. Il s'assure que les notions de respect de l'anonymat sur internet (site, mail et réseaux sociaux) soient connues dans sa région. Il invite les amis de sa région à découvrir notre nouvelle présence sur les réseaux sociaux (notamment Facebook et Twitter).